



Renouvellement des instances de France Assos Santé La Réunion

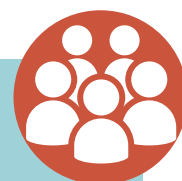
Comité régional & Bureau

Appel à candidature

Vous êtes membre d'une association d'usagers agréée en santé et vous souhaitez vous investir au sein de France Assos Santé La Réunion pour que la voix des usagers soit – encore – mieux prise en compte... dans la politique régionale de santé ? par les acteurs régionaux (institutionnels, professionnels...) ? au sein des établissements de soin ou dans nos territoires ? Alors, candidatez pour représenter votre association dans nos instances !



Composé de 25 membres (au plus) élus par les associations adhérentes, le COMITE RÉGIONAL est l'instance qui :



- ✓ Élit le bureau régional,
- ✓ Élabore, adopte et suit la mise en œuvre du plan d'action stratégique et du budget annuel de la délégation,
- ✓ Adopte des avis à l'attention des autorités régionales, et pilote en pratique le plaidoyer sur les axes stratégiques retenus par la délégation,
- ✓ Est le lieu de la concertation interassociative en vue de pourvoir les mandats de représentants d'usagers, notamment au sein des instances de santé publique (CRSA, CCI...),
- ✓ Prépare les travaux de l'Assemblée régionale, notamment par l'élaboration du rapport d'activité.

Le Comité régional de France Assos Santé La Réunion se réunit à minima 2 fois par an. Ses membres contribuent à représenter les usagers dans les organisations régionales et locales et/ou participer à des groupes de travail thématiques.



Composé de 9 membres (au plus) élus par le Comité régional, le BUREAU est l'instance qui :



- ✓ Pilote la mise en œuvre du plan d'action stratégique et son budget avec l'appui de la coordinatrice,
- ✓ Donne si besoin en urgence des avis à l'attention des autorités régionales, et pilote en pratique le plaidoyer en lien avec l'actualité immédiate pour le porter auprès des institutions et des médias,
- ✓ Prépare l'ensemble des travaux du Comité régional.

Le Bureau de France Assos Santé La Réunion se réunit au moins une fois par mois. Il peut désigner en son sein des vice-président(e)s sur des missions précises.



Note d'information



Suite à la révision des statuts approuvée par l'AGE du 10 février 2022

Ce qui ne change pas



À l'heure de compléter votre fiche de candidature, il est important de noter que :

- ✓ Une candidature au Comité régional est constituée de la présentation d'un titulaire et d'un suppléant issus de votre association ou mouvement associatif.
- ✓ Dans l'esprit des statuts, les associations sont encouragées à présenter des binômes candidats « homme/femme ».
- ✓ Sont recevables les candidatures des binômes issus d'une association membre de France Assos Santé La Réunion depuis au moins 1 an.
- ✓ Les candidats adhèrent à la charte des valeurs de France Assos Santé en apposant leurs signatures.

Ce qui change



La révision des statuts a apporté les modifications suivantes :

- ✓ Le mandat des membres du comité régional est de TROIS (3) ans renouvelable. Le comité régional est renouvelé tous les TROIS (3) ans.
- ✓ L'Assemblée régionale sera appelée à élire un seul représentant par collège associatif (soit 7, au maximum) : les autres seront élus par et parmi les membres de l'Assemblée régionale, en dehors de toute considération de collège.
- ✓ Règle de vote : pour les votes électifs, les démembrements d'une même association ne disposeront que d'une seule voix. Il leur appartiendra de s'organiser en amont de l'Assemblée régionale pour désigner le représentant qui portera leur voix.
- ✓ Seuls les membres titulaires du Comité régional pourront candidater au Bureau de FAS La Réunion. Ils devront obligatoirement renseigner la DPI 2022 (Déclaration publique d'intérêts jointe) qui sera transmise au comité de déontologie. Attention : date limite pour déposer le 8 avril.

Pour candidater :



Mon association doit fournir les documents demandés :



- ✓ Mon association doit renouvelé son adhésion à France Assos Santé La Réunion en signant le bulletin d'adhésion 2022, doit être à jour de sa cotisation (assos régionales).

- ✓ Mon association fournit une habilitation signée par le responsable légal, désignant les deux membres titulaires et suppléants. Réf. exemple d'habilitation.

Mon association (son responsable légal) doit signer les fiches "titulaire" et "suppléant" elles-mêmes remplies et signées par les candidats.

Seul(e)s les candidat(e)e au Bureau doivent remplir la « Déclaration publique d'intérêt » de 2022

Être élu(e) de France Assos Santé La Réunion, c'est être élu(e) d'une union d'associations. Si vous disposez d'un ou plusieurs des atouts suivants pour assumer cette mission, nous vous invitons à le/les valoriser dans votre profession de foi (cf. fiche « titulaire et suppléant ») :



Vos expériences :

- Personnelles, en tant qu'utilisateur du système de santé,
- Associatives : vos engagements en tant que bénévole, voire les responsabilités assumées au sein de votre association,
- En lien avec la représentation d'usagers au sein d'instances hospitalières ou de santé publique.



Vos connaissances et expertises :

- Du système de santé (acteurs, instances, interactions...) et/ou des politiques publiques de santé,
- D'une thématique spécifique ou de problématiques propres à un territoire,
- De France Assos Santé et de son fonctionnement, au plan régional et/ou national



Vos qualités & compétences :

- Vous avez le sens du « collectif » : vous savez travailler en équipe, vous avez une bonne capacité à écouter et prendre en considération la parole des autres et à valoriser votre expérience pour construire un point de vue collectif,
- Vous disposez d'un certain sens politique pour participer au positionnement du mouvement des usagers dans l'écosystème régional des acteurs et décideurs en santé,
- Les qualités d'analyse, l'esprit de synthèse, la capacité à prendre la parole... sont également appréciés.

Une équipe pour vous soutenir :

En tant qu'élu(e) régional(e), vous bénéficierez du soutien de l'équipe de France Assos Santé La Réunion composée aujourd'hui d'une coordinatrice permanente engagée, disponible et compétente et d'une chargée de mission action territoriale Outre-Mer et Corse.



Un « séminaire » de début de mandature :

Un séminaire sera organisé en juin pour l'ensemble des élu(e)s titulaires et suppléants. En candidatant, vous vous engagez à y participer.

De même vous vous engagez à participer aux réunions et aux travaux sur les thématiques de santé